



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 30 octobre à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Conseiller district N° 1 | Nicolas Turcotte |
| Conseillère district N° 2 | Lilian Steudler |
| Conseiller district N° 4 | Michel Bergeron |
| Conseiller district N° 5 | Adrien Steudler |
| Conseillère district N° 6 | Louise Lafrance Lecours |

Absence (s) : Conseiller district N° 3 André Courtemanche

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction en remplacement de Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-194

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

3.1 Octroi de contrat pour le mandat de surveillance de chantier en matière d'ingénierie

2023-10-195

ATTENDU la subvention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) accordée pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire de Racine;

ATTENDU les travaux devant débuter incessamment;

ATTENDU QUE la firme Côté-Jean et Associés a réalisé l'ensemble des travaux d'ingénierie;



ATTENDU l'offre de services reçue;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat de surveillance de chantier en matière d'ingénierie à Côté-Jean et Associés pour un montant de 45 100 \$ excluant les taxes.

3.2 Attribution de contrat - Agrandissement et réaménagement du centre communautaire de Racine

2023-10-196

ATTENDU les soumissions demandées par appel d'offres public présenté en juillet par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) visant l'agrandissement et réaménagement du centre communautaire de Racine;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont présenté leurs soumissions, et ce, conformément aux exigences demandées, il s'agit de :

| Entreprises | Coût (taxes incluses) |
|---------------------------------|-----------------------|
| Action Estimation Inc. | 2 092 430,53 \$ |
| Conceptions Desrosiers | 2 364 629,98 \$ |
| Construction Olivier & Lyonnais | 1 876 621,95 \$ |
| Procova | 1 986 768,00 \$ |
| DRUMCO Construction | 2 023 422,03 \$ |
| Alain Lizotte Construction | 1 748 912,26 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Alain Lizotte Construction;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine octroie le contrat d'agrandissement et réaménagement du centre communautaire de Racine au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Alain Lizotte Construction, pour un montant d'un million sept cent quarante-huit mille neuf cent douze dollars et vingt-six cents (1 748 912,26 \$) incluant les taxes applicables

3.3 Offre de service du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour la production d'un plan directeur des parcs et des espaces verts

Ce point est remis à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Il n'y a eu aucune question du public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-197

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de



résolutions, le cas échéant.

Madame Louise Lafrance Lecours, propose la levée de la séance à 19 h 20.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière